

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES PAYS-D'EN-HAUT

RÈGLEMENT N° 317-2016

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le règlement n° 317-2016 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut a été adopté de la façon suivante :

10 mai 2016 : avis de motion et adoption du projet de règlement

9 août 2016 : adoption par le conseil de la MRC et entrée en vigueur

Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Sainte-Adèle, ce seizième (16^e) jour du mois d'août de l'an deux mille seize (2016).



Jackline Williams
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jackline Williams, soussigné(e), de la municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant copie(s), tel que désigné par le conseil, le 16 août, entre 9h et 10h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 août 2016

